

**DESCRIPTIF DETAILLE DU PARCOURS**  
**DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE (Remplacement du BP Préparateur en Pharmacie)**

**PRE-REQUIS :**

Avoir un BAC ou tout diplôme permettant l'inscription aux études universitaires

**MODALITES D'INSCRIPTION :**

Inscription via PARCOURSUP si moins de 30 ans

Inscription directement au CFA si plus de 30 ans

**OBJECTIF :**

Obtenir un DEUST PREPARATEUR TECHNICIEN EN PHARMACIE

**Nombres d'heures de formation :**

**DEUST Année 1 : 440 H**

Répartition des cours entre le CFA et la Faculté de limoges :

85 % des heures de cours seront dispensées par le CFA

15 % des heures de cours seront dispensées par la FAC

**DEUST Année 2 : 460 H**

85 % des heures de cours seront dispensées par le CFA

15 % des heures de cours seront dispensées par la FAC

**Durée totale de la formation : 860 H**



Pôle de Formation Santé  
22 Rue Jules Vallès  
19100 BRIVE

Tél. 0555233433 MAIL : [prep.pharm@orange.fr](mailto:prep.pharm@orange.fr)  
Siret 77792654400035 - APE 8559A

## Programme de la formation :

Semestre 1		Semestre 2	
CHIMIE - Partie 1		CHIMIE - Partie 2	
GALENIQUE - Partie 1		GALENIQUE - Partie 2	
MICROBIOLOGIE			
ORGANISATION DU VIVANT		PARASITOLOGIE	
PHARMACOLOGIE GENERALE - Partie 1			
SCIENCES PHARMACEUTIQUES :	Appareil respiratoire	SCIENCES PHARMCEUTIQUES :	Appareil urinaire/rein
	Appareil disgestif		Peau/Œil/Oreille
LEGISLATION PROFESSIONNELLE - Partie 1		LEGISLATION PROFESSIONNELLE - Partie 2	
LEGISLATION DU TRAVAIL - Partie 1			
TRAVAUX PRATIQUES - Partie 1		TRAVAUX PRATIQUES - Partie 2	
		COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT (CTE) -Partie 1	
Semestre 3		Semestre 4	
CHIMIE - Partie 3		CHIMIE - Partie 4	
PHARMACOGNOSIE		BIOCHIMIE	
PHARMACOLOGIE GENERALE - Partie 2			
IMMUNOLOGIE - Partie 1		IMMUNOLOGIE - Partie 2	
SCIENCES PHARMACEUTIQUES	Cardiologie	SCIENCES PHARMACEUTIQUES	Endocrinologie
	Hématologie		Appareil locomoteur
	Système nerveux		Appareil reproducteur
LEGISLATION PROFESSIONNELLE - Partie 3		GESTION	
LEGISLATION DU TRAVAIL - Partie 2			
TRAVAUX PRATIQUES - Partie 3		TRAVAUX PRATIQUES - Partie 4	
COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT (CTE) - Partie 2		COMMENTAIRE TECHNIQUE ECRIT (CTE) - Partie 3	

## Modalités des contrôle des connaissances :

## A la fin de chaque semestre

<b>Semestre 1</b>	Faculté de Limoges	
	Anglais	CC
	Santé publique	Ecrit
	CFA	
	UE S1 - Chimie	Ecrit
	UE S1- Sciences Pharmaceutiques	
	Organ. des systèmes vivants	Ecrit
	Appareil respiratoire	Ecrit
	Appareil digestif	Ecrit
	UE S1- Microbiologie	Ecrit
<b>Semestre 2</b>	Faculté de Limoges	
	Anglais	CC
	Informatique	CC
	CFA	
	UE S2- Chimie	Ecrit
	UE S2- Sciences Pharmaceutiques	
	Organe des sens	Ecrit
	Rein	Ecrit
	UE S2 - Botanique	Ecrit
	UE S2 - Parasitologie	Ecrit
	UE S3 - Législation Professionnel	Ecrit
	UE S3 - Galénique	Ecrit
<b>Semestre 3</b>	Faculté de limoges	
	Les évaluations universitaires restent à déterminer	
	CFA	
	UE S3 - Sciences Pharmaceutiques	



Pôle de Formation Santé

22 Rue Jules Vallès

19100 BRIVE

Tél. 0555233433 MAIL : prep.pharm@orange.fr

Siret 77792654400035 - APE 8559A

	Pharmacologie générale	Ecrit
	Système nerveux	Ecrit
	Appareil circulatoire	Ecrit
	UE S3 - Pharmacognosie	Ecrit
	UE S3 - Homéopathie	Ecrit
	UE S3 - Législation du travail	Ecrit
	UE S3 - Chimie	Ecrit
<b>Semestre 4</b>	Faculté de Limoges	
	Les évaluations universitaires restent à déterminer	
	CFA	
	UE S4 - Travaux Pratiques	TP
	UE S4 - Biochimie	Ecrit
	UE S4 - Immunologie	Ecrit
	UE S4 - Sciences pharmaceutiques	
	Endocrinologie	Ecrit
	Appareil locomoteur	Ecrit
	Appareil reproducteur	Ecrit
	UE S4 - Gestion	Ecrit
	UE S4 - CTE	Ecrit
	UE S4 - Reconnaissances	Ecrit
	UE S4 - Chimie	Ecrit

L'encadrement de la formation se fera par des professeurs du CFA et par des professeurs universitaires

Un planning de formation est remis à chaque apprenant en début de chaque semestre.

Des feuilles d'émargement sont signées matin et après-midi et ce pour chacun des jours de cours.



Pôle de Formation Santé

22 Rue Jules Vallès

19100 BRIVE

Tél. 0555233433 MAIL : [prep.pharm@orange.fr](mailto:prep.pharm@orange.fr)

Siret 77792654400035 - APE 8559A

# DEUST - Préparateur/Technicien en pharmacie

## Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

### 1. Référentiel d'activités

Conformément à l'article L.4241-1 du Code de la Santé Publique, le préparateur/technicien en pharmacie effectue ses missions sous la responsabilité et le contrôle effectif d'un pharmacien. Leur responsabilité pénale demeure engagée.

Dans ce cadre, le préparateur/technicien en pharmacie peut réaliser les missions suivantes :

- Analyse de l'ordonnance ou de la demande de produits de santé, de produits diététiques, cosmétiques et d'hygiène corporelle. Dispensation des produits de santé demandés et conseils aux patients/clients.
- Gestion des stocks.
- Participation à la prévention, l'information et la vigilance des patients/clients.
- Accueil du public et vente.
- Fonctions administratives nécessaires pour le remboursement des médicaments et matériels.
- Participation à la démarche d'assurance qualité.
- Préparations, conditionnement, étiquetage et tarification.

### 2. Référentiel de compétences

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel dans le domaine de la santé
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le domaine de la santé.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation professionnelle pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Développer un raisonnement de professionnel de santé.
- Recenser et sélectionner les différentes sources documentaires professionnelles et réglementaires en matière de santé.
- Traiter l'information médicale et scientifique.
- Donner des informations et des explications à des professionnels du secteur sanitaire et social.
- Accueillir le patient, assurer sa prise en charge en adoptant une posture de professionnel de santé et en lui prodiguant des conseils.
- Analyser et délivrer sous le contrôle effectif et l'autorité technique du pharmacien les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires.
- Analyser et délivrer sous l'autorité technique du pharmacien les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux.
- Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques.
- Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales et leur contrôle qualité, les opérations de reconstitution et le conditionnement.
- Gérer les flux et les stocks des produits pharmaceutiques dans l'environnement économique et réglementaire.
- Traiter et transmettre les informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes.
- Agir en matière de santé publique.
- Développer une argumentation avec esprit critique et construire un raisonnement de professionnel de santé.

### **3. Référentiel d'évaluation**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du DEUST, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits ECTS.